

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE : [REDACTED]

Le 11 septembre 2015

[REDACTED]

**Objet: Demande d'accès – Nombre d'entreprises de services monétaires**  
**N/Réf : GDC05-06-01-2243**

---

[REDACTED]

Nous désirons donner suite à votre demande reçue au Secrétariat général le 10 septembre 2015 et qui visait à connaître le nombre d'entreprises inscrites dans le registre des entreprises de services monétaires.

En date du 10 septembre 2015, le registre que l'Autorité des marchés financiers doit tenir en vertu de l'article 58 de la *Loi sur les entreprises de services monétaires*, RLRQ, c. E-12.000001, comptait 1167 entreprises.

Nous vous prions d'agréer, [REDACTED], l'expression de nos meilleurs sentiments.

*Original signé*

M<sup>e</sup> Benoit Longtin  
Substitut à la responsable de l'accès à l'information  
Secrétaire général adjoint  
Autorité des marchés financiers